

Rapport de gestion
et rapport sur la gouvernance d'entreprise
2022
16^e exercice social de la société Indép'AM

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, d'une part, de vous rendre compte de la marche de votre société au cours de son seizième exercice social clos le 31 décembre 2022, et d'autre part, de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui les complète et les commente.

Le présent rapport de gestion, qui inclut le rapport sur la gouvernance d'entreprise, les rapports du Commissaire aux comptes, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

RAPPORT DE GESTION

I - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Il est rappelé que :

- la constitution de la S.A. Indép'AM, établie suivant acte S.S.P. le 27 février 2006, est devenue définitive le 16 mars 2006, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
- son siège social est sis au 56, rue Saint-Lazare, 75009 Paris ;
- Indép'AM a obtenu un agrément général de l'AMF le 16 mai 2006 pour exercer, sous le numéro GP 06-000016, les activités suivantes :
 - gestion collective,
 - gestion individuelle (mandats hors gestion de fonds d'investissements de droit étranger),
 - conseil en investissement ;
- Indép'AM a obtenu un agrément de l'AMF le 1^{er} juillet 2008 pour exercer l'activité de Réception et Transmission d'Ordres sur les actions ou parts d'OPCVM ;
- le 29 avril 2014, suite à l'entrée en application de la directive AIFM, Indép'AM a obtenu un agrément de l'AMF pour exercer l'activité de gestion et de commercialisation de FIA (Fonds d'Investissements Alternatifs), et son agrément pour la gestion d'OPCVM a été renouvelé ;
- le 12/12/2017, Indép'AM a été agréée pour investir dans des obligations *contingent convertibles*, instruments financiers qualifiés de complexes.

Principales données financières

Les comptes sociaux qui vous sont présentés sont établis pour la seizième fois et sur une durée de 12 mois.

L'activité et la situation de la société au cours de l'exercice se trouvent résumées dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat et du bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/18	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/22
Produits d'exploitation	5 237 130	5 259 962	5 779 956	6 318 523	5 877 331
Charges d'exploitation	3 589 022	3 788 099	4 000 530	4 334 818	4 353 344
<i>Achats, charges ext et Autre</i>	<i>1 186 647</i>	<i>1 209 890</i>	<i>1 232 931</i>	<i>1 330 875</i>	<i>1 345 537</i>
<i>Impôts et taxes</i>	<i>243 074</i>	<i>232 322</i>	<i>248 073</i>	<i>233 725</i>	<i>234 871</i>
<i>Salaires & charges</i>	<i>2 124 542</i>	<i>2 295 345</i>	<i>2 465 512</i>	<i>2 722 487</i>	<i>2 729 191</i>
<i>Amortissements</i>	<i>34 759</i>	<i>50 542</i>	<i>54 013</i>	<i>47 731</i>	<i>43 745</i>
Résultat d'exploitation	1 648 108	1 471 863	1 779 426	1 983 705	1 523 987
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>31,5 %</i>	<i>28,0 %</i>	<i>30,8 %</i>	<i>31,4 %</i>	<i>25,9 %</i>
Résultat financier	-11 464	9 112	17 715	-3 871	-40 782
Résultat exceptionnel	-263 100	-41 548	-119 924	-46 623	211 417
RÉSULTAT NET	843 931	810 502	929 505	1 184 854	1 025 940
		668 370			
BILAN	Exercice clos le 31/12/18	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/22
Actif immobilisé net	242 274	220 419	182 227	156 742	125 145
<i>dont immobilisations brutes</i>	<i>337 835</i>	<i>366 522</i>	<i>382 343</i>	<i>386 351</i>	<i>398 499</i>
Actif circulant	4 373 620	4 672 504	5 616 114	6 400 199	5 934 791
<i>dont valeurs mobilières</i>	<i>2 165 287</i>	<i>2 176 244</i>	<i>2 409 938</i>	<i>2 812 254</i>	<i>3 189 454</i>
<i>dont disponibilités</i>	<i>441 832</i>	<i>936 673</i>	<i>1 279 781</i>	<i>1 098 368</i>	<i>1 095 537</i>
TOTAL ACTIF	4 615 894	4 892 923	5 798 341	6 556 941	6 059 936
Capitaux propres	2 924 608	3 155 110	3 567 724	3 570 477	4 040 499
<i>dont résultat de l'exercice</i>	<i>843 931</i>	<i>810 502</i>	<i>929 505</i>	<i>1 184 854</i>	<i>1 025 940</i>
Provisions pour risque	179 500	224 500	343 704	371 129	153 069
Dettes	1 511 785	1 513 313	1 886 913	2 615 355	1 866 368
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	<i>1 241 975</i>	<i>1 258 676</i>	<i>1 483 858</i>	<i>1 702 821</i>	<i>1 571 720</i>
TOTAL PASSIF	4 615 893	4 892 923	5 798 341	6 556 941	6 059 936

La formation du chiffre d'affaires

En 2022, le chiffre d'affaires baisse significativement de 439 k€ (- 7,0 %) essentiellement du fait de la très forte baisse de tous les marchés, et ce malgré une collecte positive.

Les frais fixes prélevés sur OPC baissent de 319 k€ (- 7,8 %), tandis que ceux sur les mandats suivent une hausse en trompe-l'œil de 248 k€ (+ 35 %) du fait d'importants avoirs concédés en 2021. Sans cela ils auraient été en baisse de 102 k€ (- 9,6 %). Ces baisses sont également dues à celle des marchés. En effet, malgré une collecte positive d'environ 115 millions d'euro, les encours gérés baissent de 1,012 milliards en 2022 (- 17,7%)

La baisse des commissions fixes a été alourdie par une baisse des commissions de performance sur OPC de 203 k€ (- 21,8 %) dont l'essentiel provient de nouvelles normes réglementaires plus contraignantes. Leur effet est estimé à 170 k€.

Les commissions variables sur mandat baissent également de 132 k€ du fait de l'absence de prélèvement de la commission sur hausse des plus-values latentes sur OPC.

Enfin, les produits liés aux missions de conseil baissent de 32 k€ du fait d'un décalage temporel de certaines missions.

Les principales charges opérationnelles

Les charges d'exploitation restent stables (+ 19 k€ ; + 0,4 %) comme tous ses principaux postes que sont :

- Les achats et charges externes, dont la modeste hausse (+ 15 k€ ; + 1,1 %) provient des hausses des loyers (+ 31k€ ; + 14,3 %) du fait de la fin des franchises, et des achats de données (+ 40 k€ ; + 15,9 %) en lien avec de nouvelles prestations et les hausses annuelles récurrentes de + 10 %. Ces hausses étant compensées par la forte baisse des frais d'administration (comptabilité, dépôt, valorisation) des OPC (- 86 k€ ; - 16,6 %), renforcée par la renégociation des conditions tarifaires.
- Les salaires et charges dont la stabilité (+ 6 k€ ; + 0,2 %) s'explique par le départ d'un cadre dirigeant remplacé par 2 jeunes analystes financiers induisant une légère augmentation de l'effectif de + 0,4 ETP.

Les investissements

Sur l'année 2022, les investissements sont restés très modestes à 11 k€ pour 5 PC et quelques éléments mobiliers. De ce fait, les amortissements de la société baissent de 4 k€.

Le résultat net

Pour l'exercice 2022, bien que le résultat d'exploitation baisse de 459 k€ (- 23,2 %) le résultat net ne baisse « que » de 159 k€ (- 13,4 %) à 1 025 940 € contre 1 184 854 € en 2021 du fait d'un résultat exceptionnel très positif de 211 k€ en lien avec d'importantes reprises de provisions.

Fonds propres

Avant distribution des résultats de l'exercice, les fonds propres s'élèvent à 4 040 500 € (contre 3 570 477 € au 31/12/2021), ce qui correspond à 2,87 fois le montant réglementaire minimal (soit 1 408 226 €, y compris le coussin de 30 %).

Sur ces bases, un dividende de 140 € par action pourrait être distribué (contre 140 € en 2022, 170 € en 2021 et 80 € en 2020), ce qui correspond à une distribution de 957 880 € pour 6 842 actions.

Cela porterait les fonds propres d'Indép'AM à 3 082 620 € après distribution, soit 2,19 fois le besoin règlementaire, coussin de 30 % inclus.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement et des disponibilités est de 4 482 933 € en valeur de réalisation. Il se répartit comme suit :

<i>Répartition en valeur de réalisation</i>	31/12/2021	31/12/2022
OPC monétaires et dépôts	35,5 %	24,39 %
OPC obligataires à risque limité	25,7 %	30,63 %
OPC obligataires à risque de crédit ou de change	12,8 %	18,07 %
OPC diversifié	12,9 %	16,97 %
OPC actions	13,1 %	9,93 %
Autres	0,0 %	0,0 %
Placements et disponibilités (valeur comptable)	3 909 683	4 284 991
Encours en valeur de réalisation	4 417 068	4 482 933
Plus ou moins-values potentielles	507 385	197 942

Rapport d'activité

Événements marquants de l'année 2022

Au cours de cet exercice, le périmètre des agréments d'Indép'AM n'a pas été modifié.

Le capital social de la société a augmenté de 58 900 € en lien avec l'ouverture du capital à AMPLI Mutuelle à hauteur de 5,1 % (350 actions), et la souscription de 239 actions par les salariés récents de la société.

Un nouveau mandat de gestion d'un portefeuille obligataire d'un encours de 55 M€ a été confié à Indép'AM par AMPLI Mutuelle en mars 2022.

Enfin, le mandat signé avec GARANCE étant arrivé au terme de 5 ans, il a été renouvelé pour une nouvelle période de 5 années sur la base de conditions similaires.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à trois reprises, les 08 février, 14 avril et 12 octobre 2022, en vue d'examiner la bonne marche de la société, d'en valider les politiques, de prendre connaissance de tous les rapports réglementés et de fixer les orientations stratégiques, de constater les rachats et annulations d'actions. Enfin, une Assemblée Générale Mixte des actionnaires a été réunie le 13 juin 2022.

Ressources humaines

En termes de mouvements du personnel, il peut être noté le recrutement de deux nouveaux collaborateurs, en renforcement du service de gestion en matière d'analyse financière.

Ces mouvements portent l'effectif en fin d'année 2022 à 17 personnes.

Par ailleurs, Indép'AM a toujours recours à des prestataires externes pour la tenue de sa comptabilité et de celle de ses OPC, tandis que l'administration de son parc informatique reste déléguée à un établissement spécialisé et qu'un cabinet de juristes assiste la société pour toutes les questions relatives au droit du travail.

Enfin, les réunions avec le délégué du personnel ont été tenues de manière régulière.

Aspects matériels et logiciels

Sur le plan matériel, après le déménagement de 2018, peu d'investissements ont été réalisés en dehors de l'acquisition de quelques équipements informatiques.

Sur le plan logiciel, la volonté de maîtrise des coûts et d'indépendance à l'égard d'éventuels prestataires informatiques, mais également de réactivité, a conduit à poursuivre le développement interne des outils de gestion et de *reporting*.

Aspects marketing et commerciaux

Malgré la signature d'un nouveau mandat de gestion avec AMPLI Mutuelle et le développement des anciens mandats, l'année 2022 a été marquée par une extraordinaire baisse des encours gérés du fait d'une baisse particulièrement marquée du prix des obligations longues qui composent l'essentiel des portefeuilles gérés par Indép'AM.

En effet, malgré un apport de fonds d'environ 75 millions d'euros par GARANCE, les actifs gérés ont baissé de près de 590 M€ en moyenne sur l'exercice 2022.

De même, pour les clients hors Groupe, malgré un apport net de fonds d'environ 40 M€ (OPC et mandats), les actifs gérés pour ces clients a été stable en moyenne sur l'année.

En global, il peut être estimé que les effets de marché ont induit une baisse des encours gérés d'environ 700 millions d'euros en moyenne sur l'année. De fin 2021 à fin 2022, le seul effet de marché sur la baisse des encours gérés peut être estimé à 1,11 milliard d'euros.

De ce fait, le chiffre d'affaires réalisé avec les clients externes au groupe a été de 1 581 k€ en 2022 contre 1 773 k€ en 2021, 1 482 k€ en 2020 et 1 272 k€ en 2019. Il baisse de 8,4 % mais représente environ 27 % du chiffre d'affaires total d'Indép'AM, comme en 2021.

Son évolution passée est retracée dans le tableau suivant :

FCP	Classification	Zone	Frais Fixe TTC p.I*	Encours 31/12 (M€)					Var 2022
				2018	2019	2020	2021	2022	
Indep Court Terme	Oblig. et autres TCN euros	Euro	0,10 %	80,1	90,8	93,1	94,1	54,3	-39,8
Indep Crédit Euro	Oblig. et autres TCN euros	Euro	0,20 %	87,0	93,2	101,2	101,6	83,1	-18,5
Indep Haut Rendement	Oblig. et autres TCN euros	Euro	0,30 %	118,6	144,9	149,8	160,6	116,6	-44,0
Indep Obligations Monde	Obligations internationales	Tout	0,30 %	60,3	66,7	74,9	75,0	71,2	-3,9
Indep Convertibles	Fonds mixte	Euro	0,30 %	130,0	137,7	151,5	150,1	108,6	-41,4
Garance sélection tactique	Fonds mixte	Euro	0,30 %	19,2	21,0	31,1	22,8	18,2	-4,6
Indep Allocation	Fonds mixte	OCDE	0,30 %	259,0	319,1	364,0	395,2	380,2	-15,0
Indep Actions ISR Bas Carbone	Actions ISR des pays de la CE	Euro	0,40 %		37,1	56,5	79,9	70,2	-9,7
Indep Actions PME	Actions des pays de la CE	Euro	0,30 %	100,3	131,8	134,2	109,2	138,3	29,1
Indep Actions Euro	Actions des pays de la CE	Euro	0,30 %	119,9	118,4	131,7	174,4	94,8	-79,6
Indep Actions Long terme S2	Actions des pays de la CE	Euro	0,30 %			89,9	111,5	91,9	-19,6
Fonds dédiés	-	-	-	35,2	21,1	16,3	60,6	74,6	14,0
Total FCP				1 010	1 182	1 394	1 535	1 302	-232
Mandats (hors OPC d'Indép'AM)				3 458	4 008	4 227	4 198	3 383	-814
Encours géré				4 460	5 182	5 614	5 725	4 713	-1 012

* Ces frais peuvent être complétés de frais variables n'excédant pas 50 % des frais fixes.
Certains fonds disposent également d'une part U (très minoritaire) tarifée à 0,60 % de l'encours.

En 2022, les mouvements **sur OPC** de la Société Mère se sont soldés par des rachats nets d'environ 17 M€ et ceux des clients externes par des rachats nets d'environ 23 M€. Le reste de la baisse des encours, soit environ 192 M€, provient de la très forte baisse des valorisations en lien avec la baisse des marchés.

Sur **les mandats**, la baisse massive des encours (- 814 M€) s'explique également par des effets de marché (estimés à - 878 M€) et le solde par un effet collecte de 64 M€.

Au total, les encours gérés s'élèvent, au 31/12/2022, à 4,713 milliards d'euros, en baisse de 1,012 milliards, soit de 17,7 % sur un an.

II - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Après une année 2022 marquée par une extraordinaire hausse des taux et un effondrement du prix des obligations longues qui composent l'essentiel des encours gérés par Indép'AM, l'enjeu de 2023 porte sur l'évolution de ces taux, lesquels dépendent de celle de l'inflation.

S'il est très probable, du fait de l'action des banques centrales, que l'inflation de la zone euro retourne en 2023 à des niveaux plus « normaux » après avoir atteint un pic de 10,6 %, la question d'une stabilisation des taux longs vers les niveaux de début 2023, leur hausse ou leur baisse est importante pour l'évolution des encours gérés par Indép'AM.

Une chose est cependant quasiment acquise, les taux d'intérêt et la valeur des obligations longues ne retourneront pas à leur niveau de fin 2021.

Aussi, considérant que l'année 2023 débute avec un encours géré inférieur d'environ 20 % à celui de 2022 à la même période, il est vraisemblable que l'encours moyen de l'année connaisse une baisse équivalente à celle de 2022. Il en serait alors de même pour le chiffre d'affaires et le résultat d'Indép'AM, lequel resterait en tout état de cause largement positif.

III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité particulière en matière de recherche ni de développement.

IV - RÉSULTATS – AFFECTATION

Affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de 1 025 939,61. Nous vous proposons d'affecter 2 000,00 euros au titre de l'exercice 2022 à la Réserve spéciale constituée en application de l'article 238 bis AB du CGI ; de doter 5 890,00 euros à la réserve légale afin de la porter à son plafond de 10 % des capitaux propres, soit 68 420 euros, et de doter 60 169,61 euros au compte « Report à nouveau ». Ce compte se trouvera ainsi porté à 1 844 207,26 euros (contre 1 784 037,65 euros au 31/12/2022).

Somme distribuable au titre de l'exercice 2022

En conséquence, la somme distribuable constatée serait de 957 880,00 €, que nous proposons de répartir entre les actionnaires à raison d'un dividende de 140,00 € par action (contre 140 € en 2022, 170 € en 2021 et 80 € en 2020).

Depuis la création d'Indép'AM, le rendement moyen distribué par les dividendes est de 88,8 % du capital social.

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices sociaux

Nature des Indications / Date de clôture	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22
Durée de l'exercice en mois	12	12	12	12	12
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	637 800 €	656 400 €	655 900 €	625 300 €	684 200 €
b) Nombre d'actions émises	6 378	6 564	6 559	6 253	6 842
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0		0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 232 741 €	5 259 480 €	5 771 239 €	6 310 394 €	5 871 195 €
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 407 040 €	1 291 357 €	1 554 436 €	1 736 194 €	1 297 368 €
c) Impôt sur les bénéfices	338 092 €	396 149 €	451 542 €	475 980 €	439 097 €
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	1 068 948 €	895 208 €	1 102 894 €	1 260 214 €	858 271 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	843 931 €	810 502 €	929 505 €	1 184 854 €	1 025 940 €
f) Montant des bénéfices distribués	627 000 €	519 840 €	1 090 550 €	924 420 €	957 880 €**
g) Participation des salariés	191 521 €	232 776 €	296 170 €	272 378 €	229 585 €
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	167,60 €	136,38 €	168,15 €	201,54 €	125,44 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	132,32 €	123,48 €	141,71 €	189,49 €	149,95 €
c) Dividende versé à chaque action	100,00 €	80,00 €	170,00 €	140,00 €	140,00 €**
IV – Personnel :					
a) Effectif moyen des salariés calculé en ETP*	15	16	16	16	16
b) Montant de la masse salariale	1 339 190 €	1 463 401 €	1 614 777 €	1 741 609 €	1 706 864 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	785 352 €	831 944 €	850 735 €	980 878 €	1 022 327 €

*Équivalent Temps Plein, effectif calculé stagiaires inclus. (**) proposition à valider en CA

V - ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le résultat net prévisionnel de l'année 2023 devrait rester supérieur à 450 000 euros. Ces données sont établies sur des bases prudentes avec un chiffre d'affaires, hors commissions variables, d'environ 4,2 millions d'euros, contre un produit de 5,9 millions d'euros en 2022.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Votre société ne possède ni filiales, ni participations.

VII - ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Conformément à l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022 les salariés de la société détenaient 21,8 % du capital social.

Respectivement 1 078, 300, 330, 61 et 239 actions ont été émises en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2022 au profit des salariés, aux prix de 241,28 euros, 249,97 euros, 265,22 euros, 302,85 euros et 358,50 euros. 144 actions, 66 actions, 306 actions et 162 actions ont été rachetées et annulées en 2019, 2020, 2021 et 2022.

À la clôture de l'exercice 2022, 6 842 actions sont inscrites dans les comptes de la société, dont 1 492 sont détenues par les salariés.

Au 31/12/2022, les éléments déterminants de l'évaluation des actions de la société sont :

Actif net (avant dividende)	4 040 500 €
Nombre d'actions	6 842
Plus-values potentielles des VMP	197 942 €

Sur la base de la méthode présentée, validée par le Commissaire aux comptes de la société, l'actif net réévalué de chaque action Indép'AM (ANRu) est :

- avant détachement du dividende : ANRu = $(4\,040\,500 + 197\,942) / 6\,842 = \mathbf{619,47\ €}$
- après détachement d'un dividende de 140 € : ANRu = **479,47 €**

VIII – DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les fournisseurs de la société Indép'AM sont payés dans un délai moyen de 9,69 jours (incluant les prélèvements automatiques) contre 12,9 jours en 2021. Au 31/12/2022, 9 factures n'étaient pas réglées par Indép'AM pour un montant de 8 862,61 €.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nb de factures concernées						9
Total TTC des factures concernées		4 097,96 €	2 486,41 €		2 278,24 €	8 862,61 €
Pourcentage total TTC des achats de l'exercice		0,29%	0,17%		0,16%	0,62%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non						
Nb de factures exclues						
Total TTC des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

IX – PAIEMENT DES CLIENTS

Les clients d'Indép'AM règlent leurs factures dans un délai moyen de 16,10 jours, contre 16,08 en 2021. Au 31/12/2022, aucune facture n'était impayée.

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nb de factures concernées						0
Total TTC des factures concernées						0,00 €
Pourcentage total TTC des achats de l'exercice						0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non						
Nb de factures exclues						
Total TTC des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour calcul des retards de paiement	Délais légaux					

X – PRÊT INTER-ENTREPRISE

En 2022, Indép'AM n'a consenti aucun prêt à ses salariés ou avance sur salaires régis par l'article L. 511-6-3 bis du code monétaire et financier.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I - OPERATIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ont été tenues à votre disposition dans les délais légaux et communiquées à notre Commissaire aux comptes qui vous en rendra compte dans son rapport spécial.

La convention concernée a été rappelée lors du Conseil d'administration du 14 avril 2022. Elle concerne le mandat de gestion des valeurs mobilières de Garance.

II - LISTE DES MANDATS EXERCÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3, du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Nom	Mandat	Établissement	Terme du mandat Indép'AM
Mme Virginie HAUSWALD	Administrateur Censeur Président Président Directeur général	Indép'AM Indép'AM Garance à vos côtés Garance innovation Garance Retraite	juin 2028 — — —
M. Serge CROUIN	Administrateur (Président) Administrateur (Président) Gérant Gérant Gérant Gérant	Indép'AM Garance Retraite CFP Investissement SCI L'expansion SCI du domaine EARL La Croix bleue	juin 2025 — — — — —
Mme Virginia GONNET	Représentant permanent de Garance Administrateur	Indép'AM Garance Retraite	juin 2025 —
Mme Marie TEYSSOU	Administrateur Administrateur Gérant	Indép'AM Garance Retraite SCI de l'Olivier	juin 2028 — —
Mme Chantal GARCIN	Administrateur Administrateur Gérant Gérant	Indép'AM Garance retraite Asymetric Le chardon bleu	juin 2025 — — —
Mme Manuela MORGADINHO	Administrateur Gérant Administrateur Administrateur Administrateur	Indép'AM SARL Morgadinho SOCAMA Bourgogne Franche-Comté SEM SYMM	juin 2025 — — — —
M. Frédéric LAGIER*	Administrateur Directeur général Administrateur	Indép'AM Indép'AM AFER Premium (Sicav)	juin 2025 avr. 2025 —

* *Salarié de l'établissement*

III - LISTE DES DÉLÉGATIONS ET RÉSOLUTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations en cours de validité.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2021 a autorisé le conseil d'administration à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au plus 1 600 actions destinées aux salariés et dirigeants sociaux, le nombre total d'actions détenues par ces derniers ne pouvant dépasser 1 600, à un prix d'au moins 240 € par action.

Cette résolution, valable pour une durée de 26 mois, délègue au Conseil d'Administration la compétence de mise en œuvre de l'émission des actions, et notamment à l'effet de :

- Fixer le nombre de titres à attribuer aux adhérents du plan d'épargne entreprise en fonction des catégories socio-professionnelles auxquelles ils appartiennent ;
- Fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la souscription et la libération des actions nouvelles ;
- Arrêter le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions visées ci-dessus ;
- Décider du nombre des actions à émettre, dans les limites visées ci-avant, des conditions de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des conditions et modalités de chaque émission ;
- Constaté la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- Et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Compte tenu du nombre d'actions émises et rachetées, le Conseil d'administration peut procéder à l'émission de 108 actions nouvelles en 2023.

Lors de la même séance, l'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs autorisé le conseil d'administration, aux fins de gestion des actions détenues par les salariés, à procéder à un ou plusieurs rachats d'actions en vue de leur annulation. Cette autorisation, valable pour une durée de 26 mois, délègue également au Conseil d'Administration la compétence de mettre en œuvre cette autorisation pour notamment :

- Fixer le nombre d'actions à racheter en vue de leur annulation ;
- Déterminer le prix d'achat desdites actions ;
- Présenter à tous les actionnaires une offre d'achat de leurs actions aux conditions qu'il déterminera ;
- Déterminer les conditions auxquelles, en cas de survenance d'oppositions, l'opération de réduction de capital sera annulée et constater les oppositions ou l'absence d'opposition des créanciers ;
- En cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement des créances ;
- Procéder au rachat des actions dont l'offre de rachat aura été acceptée et au paiement du prix d'achat desdites actions ;
- Arrêter le montant définitif de la réduction de capital, annuler les actions ainsi rachetées et constater la réduction de capital corrélative ;

- Imputer la différence entre le prix de rachat des actions ainsi annulées et la valeur nominale desdites actions sur les postes de « prime d'émission, de fusion et d'apport » ou encore « réserves statutaires et facultatives » et, de manière générale, sur tout poste de réserve dont la Société a la libre disposition ;
- Procéder à la modification corrélative des statuts et à l'ensemble des formalités requises à cet effet ;
- Et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de ladite réduction de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente les décisions des Instances produisant un effet limité dans le temps :

Date	Résolution (Extrait de PV)	Echéance
Conseil du 17/04/19	« le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de donner à Garance, et à ses contreparties, l'autorisation d'acheter ou de vendre toute action d'Indép'AM, cette autorisation étant valable sur une durée de six années à compter du 17 avril 2019»	17/04/2025
Assemblée du 27/06/19	« L'Assemblée Générale, ayant constaté l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA [...], décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée de 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice [...] 2024 »	30/06/2025

CONCLUSION

Nous espérons, Mesdames, Messieurs, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont proposées et dont le texte a été tenu à votre disposition au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, avec tous les autres documents prévus par la loi.

Pour le Conseil d'Administration, le 18 avril 2023.